

LA REGION AGIT POUR VOTRE QUOTIDIEN

Dés ce début d'année scolaire, je tenais à vous informer que le **Conseil régional d'Ile de France a mis en place une aide régionale à la demi-pension** calculée sur le quotient familial.

Cette aide, qui peut venir compléter l'aide de l'Etat, est là pour éviter qu'un élève n'ait pas accès à la demi-pension en raison de difficultés financières.

Cette aide concerne tous les élèves boursiers et une partie des élèves non boursiers, en fonction des revenus de la famille, selon le barème suivant :

| Tranches | Quotient familial annuel en € = revenu fiscal/nombre de parts fiscales | Montant annuel de l'aide |
|----------|--|--------------------------|
| A | RMI ou 0 à 2499 | 200 € |
| B | 2500 à 3719 | 160€ |
| C | 3720 à 5639 | 120 € |
| D | 5640 à 7512 | 100€ |
| E | 7512 à 8111 | 80 € |
| F | > 8111 | 0 € |

Pour des compléments d'informations, renseignez-vous auprès de l'Intendant de votre lycée ou de votre CPE.

Vous pouvez aussi me contacter sur ce sujet ou tout autre renseignement concernant les différentes actions de la Région en faveur des lycéens et lycéennes :

 : **0675038149**

 : **r.adda@wanadoo.fr**

 : **www.rachidadda.com**

Je vous souhaite une bonne année scolaire 2006-2007 pleine de réussites.



Rachid ADDA
Conseiller régional d'Ile-de-France
Vice-président du groupe MRC
Représentant de la Région dans votre Lycée